



La Valette du Var, le 23 janvier 2023

Monsieur Dominique QUINCHON
Président des PEP 83
Monsieur Maxime GALLI
Vice-Président des PEP 83 et
Président de la commission "Solidarité"
à
Mesdames, Messieurs les cheffes et chefs
d'établissement,
Mesdames, Messieurs les directrices et
directeurs d'école,
Mesdames, Messieurs les présidentes et
présidents de foyer socio-éducatif ou de la
maison des lycéens

Objet : Solidarité 2023

Modalités relatives au recouvrement des cotisations et des dons (élèves et adultes); à l'attribution des bourses.

Mesdames, Messieurs,

Depuis l'Assemblée Générale du 20 juin 2001, les modalités relatives au recouvrement des cotisations et des dons élèves et adultes ainsi qu'à l'attribution des bourses sont les suivantes :

❖ Souhait d'une information faite par les directeurs d'école et chefs d'établissement sur les objectifs de l'association et l'utilisation des fonds collectés dans le cadre des cotisations auprès des élèves et des adultes (enseignants et familles)

❖ Choix opéré par l'école ou l'établissement d'un versement sous forme de cotisations individuelles ou par classe ou division (cf. bordereau ci-joint sur le montant des cotisations)

❖ **Attribution de bourses élèves dans le cadre des classes de découvertes, de sorties scolaires avec nuitées, lorsque tous les élèves ou classes de l'école ou divisions de l'établissement ont cotisé**

❖ **Attribution d'aides dans le cadre de secours d'urgence ou de bourses demi-pension sans condition de cotisations**

Nous vous remercions par avance de votre engagement solidaire et de votre générosité.
En vous exprimant, Mesdames, Messieurs, toute notre reconnaissance pour l'intérêt que vous porterez à notre action.

Avec nos cordiales salutations associatives.

Dominique QUINCHON, Président des PEP 83

Maxime GALLI, Vice-Président des PEP83



La Valette du Var le 23 Janvier 2023

Monsieur Dominique QUINCHON
Président des PEP 83
Monsieur Maxime GALLI
Vice-Président des PEP 83 et Président
de la commission « Solidarité »
à
Mesdames, Messieurs les cheffes et chefs d'établissement,
Mesdames, Messieurs les directrices et directeurs d'école
Mesdames, Messieurs les présidents du foyer socio-éducatif
ou de la maison des lycéens

Objet : Solidarité 2023

Nous agissons pour une société inclusive et solidaire combattant toute forme d'inégalité, d'exclusion ou de discrimination.

Votre engagement solidaire et votre générosité sont essentiels afin de poursuivre notre action commune dans le temps. **C'est grâce à vous et aux élèves de vos établissements que nous pouvons aider les enfants et familles, fidèles en cela aux valeurs et principes de l'idéal républicain que nous défendons depuis plus de cent ans.**

Les cotisations de solidarité et les dons nous permettent d'attribuer de bourses aux départs en séjours scolaires, des aides à la restauration scolaire, des secours d'urgence aux familles en détresse, ainsi qu'à financer notre action solidarité envers les jeunes malades accompagnés dans le cadre du Service d'Aide pédagogique à domicile (SAPAD). En 2023, vos dons permettront aussi de participer à l'opération de notre fédération pour venir en aide aux enfants ukrainiens. dont toutes les informations sur le projet peuvent être obtenus à l'adresse suivante :

<http://www.lespep.org/solidarite-avec-les-ukrainiens/>

Vous pouvez encore verser directement votre don à l'adresse suivante :

www.helloasso.com/associations/federation-generale-des-pep/collectes/solidarite-en-action-avec-les-ukrainiens-les-pep-se-mobilisent

Bien évidemment, cet appel à dons peut être transmis à l'ensemble de la communauté éducative si vous l'estimez possible

Lors du premier semestre 2020 afin de faire face à la situation économique consécutive à la pandémie Covid 19, nous avons mobilisé la somme de 27 758 euros qui a bénéficié à 560 enfants et 260 familles. En comparaison, pour toute l'année 2019 le total des aides s'est élevé à 14 500 euros.

Au regard de nos possibilités budgétaires, nous avons été obligés de suspendre nos aides lors du second semestre de l'année 2020. Notre action a repris en janvier 2021.

Elle s'est poursuivie en 2022, année au cours de laquelle 154 bénéficiaires pour un total de 8100 euros ont été accompagnés par notre service solidarité.

D'ores et déjà, vous pouvez consulter sur notre site internet les procès-verbaux de nos assemblées générales qui, en toute transparence, présentent le volume d'activité de notre service solidarité et l'utilisation des fonds de nos campagnes annuelles d'adhésion et de dons.

N'hésitez pas à nous contacter pour tout renseignement que vous jugerez utile d'obtenir.

Avec nos amicales salutations associatives.

M. Dominique QUINCHON, Président des PEP 83

M. Maxime GALLI, Vice-Président des PEP 83

